

Présentation de l'APF



L'Association des Paralysés de France (APF), créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 23 600 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 14100 salariés.

Dotée d'un projet unique d'intérêt général « *Pour une société inclusive !* », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « *L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.* »

L'association intervient dans de nombreux domaines, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations départementales et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

- > L'APF milite pour la promotion des droits.
- > Elle sensibilise l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap.
- > Elle développe l'emploi des personnes en situation de handicap.
- > Elle apporte des services sociaux et/ou de soins à domicile.
- > Elle assure des prestations de rééducation fonctionnelle à des enfants.
- > Elle propose des solutions d'hébergement médicalisé ou non aux adultes.
- > Elle accompagne des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle.
- > Elle organise des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs.
- > Elle mène des actions de formation professionnelle.
- > Elle intervient auprès de personnes isolées.
- > Elle apporte un soutien juridique spécialisé.
- > Elle accompagne les familles dans le dépistage précoce du handicap.
- > Elle informe les personnes et leur famille.

Le site de l'APF > apf.asso.fr

Le site d'actualités *Faire Face* > faire-face.fr

La page Facebook de l'APF > facebook.com/associationdesparalysesdefrance

Suivre l'APF sur Twitter > twitter.com/apfHandicap